

# SEANCE DU 05 AVRIL 2014

---

Date convocation : 31/03/2014

L'an deux mille quatorze et le cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de FULTOT dûment convoqués, se sont réunis à la mairie. Etaient présents : Nicolas SAVALLE, Séverine DIEULLE, Marie PESQUET, Bruno LECOURT, Bernard BUCAILLE, Stephen PRAGNELL, Gérard DUCOUROY, Francisca POUYER, Alain MOUQUET, Yves LEGENDRE.

Absent excusé : M. Serge COLOSIMO qui donne pouvoir à Mme Francisca POUYER.

Le Conseil a choisi Mme Marie PESQUET pour secrétaire.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014-02 : ÉLECTION DU MAIRE.**

M. Bernard BUCAILLE, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Séverine DIEULLE et M. Stephen PRAGNELL acceptent de constituer le bureau.

Il demande alors s'il y a des candidats.

Mme Francisca POUYER et M. Nicolas SAVALLE proposent leur candidature.

M. Bernard BUCAILLE enregistre la candidature de Mme POUYER et M. Nicolas SAVALLE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

Mme Francisca POUYER 6 (six) voix

M. Nicolas SAVALLE 4 (quatre) voix

M. Gérard DUCOUROY 1 (une) voix

Mme Francisca POUYER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014-03 : CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Mme Francisca POUYER précise qu'elle souhaite la création de 3 postes :

1<sup>er</sup> Adjoint : délégué communautaire, responsable de du personnel, 1 permanence par semaine

2<sup>ème</sup> Adjoint : responsable de la voirie, accotements chemins communaux et de randonnée

3<sup>ème</sup> Adjoint : responsable chargé des relations avec les écoles, de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, de la jeunesse, du sport et des loisirs pour tous.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, unanime, décide la création de trois postes d'adjoints.

### **DÉLIBÉRATION N° 2014-04 : ÉLECTION DES ADJOINTS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **-Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. Serge COLOSIMO 9 (neuf) voix

M. Serge COLOSIMO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint.

#### **- Election du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

##### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Yves LEGENDRE 4 (quatre) voix

M. Alain MOUQUET 7 (sept) voix

M. Alain MOUQUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint.

**- Election du Troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. Yves LEGENDRE 4 (quatre) voix

M. Nicolas SAVALLE 4 (quatre) voix

M. Bruno LECOURT 1 (une) voix

**Deuxième tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. Yves LEGENDRE 4 (quatre) voix

M. Nicolas SAVALLE 5 (cinq) voix

M. Nicolas SAVALLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint.

M. Nicolas SAVALLE déclare ne pas accepter exercer cette fonction.